

**Présenté par**  
**Alexandra DUBLANCHE**  
Vice-présidente chargée de la Relance,  
de l'Attractivité, du Développement  
économique et de l'Innovation

**COMMUNICATION : ACTIONS ENTREPRISES EN RÉPONSE AUX OBSERVATIONS FORMULÉES  
DANS LE RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DU PARIS  
REGION VENTURE FUND (PRVF)**

## Sommaire

[EXPOSÉ DES MOTIFS](#).....3

## EXPOSÉ DES MOTIFS

La chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du PRVF entre septembre 2022 et octobre 2023. En application des articles L. 243-6 et R. 243-16 du code des juridictions financières, son rapport d'observations définitives a été présenté à l'assemblée délibérante en séance dans le cadre du rapport CR 2024-005 en mars 2024. Conformément à l'article L.243-9 du même code, ce rapport présente les actions entreprises à la suite des observations définitives précitées.

Pour mémoire, le rapport de la CRC soulignait de nombreux points positifs quant à la conception, la mise en œuvre et la gestion de ce fonds. Il soulignait notamment :

- que l'action de la Région par l'intermédiaire du PRVF a permis de pallier les carences de l'initiative privée en matière d'innovation;
- l'efficacité du PRVF pour soutenir l'émergence de champions technologiques et industrielles et la création d'emploi ;
- la bonne gestion du fonds ;
- le respect de la stratégie d'investissement du fonds et sa bonne adaptation aux évolutions de l'environnement économique lors du renouvellement du fonds en 2017;
- que le fonds devrait entraîner un retour sur investissement pour les finances régionales grâce aux cessions déjà réalisées et à venir.

Pour rappel, depuis sa création en 2011, le PRVF a été doté de 50 millions d'euros au total au titre de deux programmes d'investissement (17M€ pour le premier (2011-2017) et 33M€ pour le second (2018-2023)). Il a investi dans 47 start-ups franciliennes et en compte 23 en portefeuille (en cumulant l'activité des deux programmes d'investissement), dont 19 investissements réalisés au titre du second programme. 14 participations ont fait l'objet d'une liquidation, dont deux issues du second programme et le fonds a effectué 10 cessions, uniquement issues du premier programme.

Au total, depuis 2011, le fonds a investi 43 millions d'euros dans des start-ups franciliennes, créant ainsi plus de 500 emplois et générant 90 millions d'euros de chiffres d'affaires cumulés.

La période d'investissement du second programme d'investissement du PRVF s'est clôturée le 30 septembre 2023. Depuis cette date, le Fonds ne procède qu'à des refinancements et à des désinvestissements des sociétés de son portefeuille.

La Région est l'actionnaire unique de la SAS PRVF et les deux premiers programmes d'investissements sont gérés par Karista (ex- Cap Décisif).

En synthèse, le rapport se concluait par trois recommandations de performance qui ont été prises en compte et on fait l'objet d'actions correctives :

### **Recommandation de performance n°1 : Renforcer le niveau de détail des éléments financiers dans les rapports de gestion adressés à la Région**

Le détail des éléments financiers a été renforcé dans les rapports semestriels du PRVF avec une analyse des comptes annuels qui permet de mieux comprendre les liens entre le métier (investissement), le Fonds (FIA) et la comptabilité (obligatoirement présenté sous un format propre en France) ;

### **Recommandation de performance n°2 : Mieux caractériser, prendre en compte et documenter le caractère innovant des projets portés par les entreprises**

Les fiches individuelles de suivi des participations, publiées dans les rapports semestriels ont été également enrichies avec des informations supplémentaires sur le caractère innovant de chaque participation.

**Recommandation de performance n°3 : Procéder à l'évaluation des effets du fonds, notamment sur l'emploi**

La Région suit attentivement l'évolution de la création d'emplois dans les participations du PRVF, notamment par l'intermédiaire des fiches individuelles de suivi. A date, plus de 500 emplois ont été créés dans les participations du PRVF. Il convient de noter que la rémunération variable de la société de gestion est conditionnée à des objectifs de créations d'emploi. Les effets du fonds sur l'emploi seront donc évalués définitivement à la fin de la période de désinvestissement des deux premiers programmes du PRVF.

Enfin, la Région a pu s'appuyer sur les analyses de la Chambre Régionale des comptes et de ses recommandations dans la construction de ces nouveaux outils en fonds propres à destination des entreprises innovantes.

Ainsi et dans le cadre de ses stratégies de développement économique votées en 2022 et plus particulièrement Impact 2028, la Région a souhaité déployer un **fonds de co-investissement ciblant les start-ups industrielles en Île-de-France** : le Fonds Île-de-France Réindustrialisation (troisième programme d'investissement du PRVF).

Le Fonds Île-de-France Réindustrialisation, doté à terme de 65 millions d'euros et opérationnel depuis juillet 2024, apporte une réponse à la faille de marché identifiée pour les startups industrielles innovantes en amorçage ou en phase d'industrialisation.

Il doit permettre d'accompagner une quinzaine d'entreprises dès leur phase d'amorçage et/ou de pré-industrialisation, et se traduire par la création potentielle d'une douzaine de sites industriels en Île-de-France.

Ce fonds prendra des participations minoritaires dans des startups industrielles ou de service à l'industrie :

- au stade de l'amorçage, avec un projet à moyen terme d'industrialisation de leur offre et de création d'un site productif en Île-de-France ;
- ou ayant atteint le stade la pré-industrialisation afin de financer leur site pilote ou leur première usine dans le but de contribuer à l'émergence d'une industrie décarbonée et circulaire.

Grâce à des montants d'intervention compris entre de 500 000 euros et 6 millions d'euros (refinancement inclus), il investira dans des entreprises œuvrant pour une industrie durable, décarbonée et/ou circulaire.

Le Fonds Île de France Réindustrialisation, géré par Innovacom, a d'ores et déjà investi dans deux participations dans les secteurs du newspace et du quantique, pour confirmer l'ambition de la Région de faire émerger des champions technologiques et industriels.

**La Vice-présidente chargée de la  
Relance, de l'Attractivité, du  
Développement économique et  
de l'Innovation**

**Alexandra DUBLANCHE**

